

En vertu du traité, la chasse des oiseaux insectivores migrateurs et des oiseaux migrateurs non considérés comme gibier doit rester prohibée. Les autorités canadiennes et américaines peuvent permettre celle des oiseaux migrateurs considérés comme gibier, à condition qu'elle ne commence pas avant le 1^{er} septembre, ne s'étende pas au delà du 10 mars et ne dure pas plus de trois mois et demi. En pratique, la saison n'ouvre généralement qu'après le 1^{er} septembre pour les diverses espèces et dans les différentes régions, sauf dans le Nord canadien, et ne se prolonge au delà de la fin de janvier que dans le cas de régions restreintes et d'espèces particulières.

Nombre d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier ont joui d'une protection continue à travers le Canada et les États-Unis depuis la mise en vigueur du traité, même au point de cesser d'être généralement considérés comme gibier. D'autres espèces, jamais très en vogue du point de vue alimentaire ou sportif, n'intéressent que relativement peu de chasseurs.

Le gibier ailé le plus important du Canada se compose de certaines espèces d'oies (la bernache comprise) et de canards. Cygnes et grues bénéficient pour ainsi dire d'une protection permanente, la chasse n'en ayant pas été permise depuis le traité. Des saisons de chasse sont établies pour la bécasse et la bécassine de Wilson en certaines provinces, mais il n'y en a pas eu pour les autres espèces d'oiseaux des rivages depuis 1927. La plupart des provinces ont des saisons ouvertes à la chasse de certaines espèces ou de l'ensemble du groupe des râles. Chaque année, en Colombie-Britannique, il y a une saison pour le pigeon à queue rayée, mais, ailleurs, ce n'est pas la coutume de chasser le pigeon ou la colombe et aucune période n'est fixée à cette fin.

Vu l'importance des canards et des oies, les autorités canadiennes et américaines en font, en étroite collaboration, des relevés spéciaux. Un dénombrement a lieu à la mi-hiver, alors que les oiseaux aquatiques se concentrent surtout aux États-Unis, de petits nombres seulement se trouvant encore sur les côtes est et ouest du Canada et quelques autres étant restés en arrière dans les provinces centrales. Ce comptage, exécuté à un moment où la chasse au gibier d'eau à travers les deux pays a cessé tout à fait ou peu s'en faut, permet une estimation assez juste de la population susceptible de se reproduire le printemps suivant.

A l'approche du printemps, la majorité des oiseaux aquatiques d'Amérique du Nord abandonnent leur séjour d'hiver pour aller couvrir plus au nord ou à plus grande altitude. Une bonne proportion des canards iront de préférence nicher dans les fondrières et les marais ou au bord des lacs des Prairies. Le cygne trompette aime mieux hiverner en Colombie-Britannique, puis aller élever ses petits dans les hautes prairies de l'Alberta ou autres contrées lointaines situées on ne sait encore au juste où. Plus entreprenante, la petite oie de Ross, après avoir passé l'hiver en Californie, va faire son nid à l'embouchure de la Perry, au nord du cercle arctique. De fait, la couvaison venue, rares sont les régions propices du Canada qui ne voient arriver leur contingent d'oiseaux aquatiques, composé d'une ou plusieurs espèces.

Le temps qu'il fait au printemps et à l'été revêt une grande importance pour les oiseaux aquatiques d'Amérique du Nord. Un printemps froid, humide, au seuil de la couvaison, leur est très néfaste. De même, un été exceptionnellement